

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : alislmanetinhinane-gmail-com

<https://www.cadre21.org/membres/87ba1196a5ad7b5b1fbcbf9d>

Date d'obtention : 2025-10-03 17:07:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur du signalement et la jeune victime.

Évaluer l'incident.

Vérifier l'information (NE JAMAIS CONSULTER LES PHOTOS ET VIDÉOS).

Parler au jeune instigateur.

Rencontrer individuellement la victime dans les meilleurs délais (avant 4 jours).

Remplir la grille d'évaluation de l'incident.

Confisquer le cellulaire.

Contacter la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Même s'il n'y a pas de malveillance, je dois aller rencontrer l'instigateur.

Même si la photo n'a pas été partagée mais il faut quand même communiquer avec le poste de police.

Je dois remplir la grille d'évaluation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Évaluer l'Incident.